

Mesdames, Messieurs,

Conformément aux instructions transmises par le ministre François-Noël BUFFET aux préfets le 29 août dernier, la durée des examens circulation moto sera désormais alignée sur celle des examens circulation voiture.

Ainsi, à compter du 1er novembre 2025, la durée des examens circulation moto passera de 40 minutes à 32 minutes.

Cette évolution, qui fera l'objet d'une publication réglementaire à venir, doit être anticipée dans l'organisation des activités des BER.

1 - Conséquences pour la planification de novembre

Aucune répartition par groupe de permis et par centre pour les semaines du mois de novembre (dans l'onglet de planification des activités) ne doit être saisie dans RdvPermis à ce stade.

Cette évolution nécessite notamment la création de nouveaux centres d'examen moto dans le référentiel RdvPermis, afin de prendre en compte la nouvelle durée réglementaire.

Des instructions détaillées pour la création de ces nouveaux centres vous seront adressées par mail séparé d'ici demain soir.

2 - Calendrier opérationnel

Une fois les consignes transmises, les nouveaux centres moto devront être créés par vos soins **avant le 18 septembre.**

Remarque : le temps estimé de création d'un centre moto dans RdvPermis est d'environ 3 minutes.

La mise en production (MEP) de l'évolution de la durée de l'examen moto dans RdvPermis sera ensuite réalisée entre le 18 et le 25 septembre.

Dès que la MEP sera effective, un mail d'information vous sera transmis.

À réception de ce mail, vous pourrez alors procéder à la planification des activités de novembre dans RdvPermis (donc sur les nouveaux centres s'agissant de la moto).

3 - Cas particuliers

Si certains BER ont déjà renseigné la répartition par groupe de permis et par centre pour le mois de novembre, il convient de prendre contact avec le support RdvPermis afin de réinitialiser à zéro la répartition des activités de novembre

4. Précisions utiles

La modification réglementaire abaissant la durée de l'examen moto de 40 à 32 minutes, pour entrée en vigueur le 1er novembre 2025, sera publiée prochainement.

L'évolution informatique à venir n'aura aucune incidence sur la durée des épreuves moto déjà programmées sur les centres actuels dans RdvPermis pour les mois de septembre et octobre.

Des instructions complémentaires, accompagnées de supports d'instructions pratiques sur la nouvelle planification moto, vous seront transmis rapidement.

Nous restons à votre disposition pour toute question que vous jugerez utile.

Bien à vous,